



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Examen du
Rapport
préélectoral sur
les finances de
l'Ontario 2018



Avril 2018



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

À Son Honneur le Président
de l'Assemblée législative

J'ai le plaisir de transmettre mon *Examen du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018* à déposer devant l'Assemblée législative conformément aux dispositions du paragraphe 10(3) et de l'article 13 de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* et le Règlement de l'Ontario 41/18.

La vérificatrice générale,

A handwritten signature in black ink, reading "Bonnie Lysyk". The signature is fluid and cursive.

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

Le 25 avril 2018
Toronto (Ontario)

© 2018, Imprimeur de la Reine pour l'Ontario

This document is also available in English.

ISBN 978-1-4868-2073-3 (Print)
ISBN 978-1-4868-2074-0 (PDF)

Photo et image en couverture :
Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario/Mariana Green

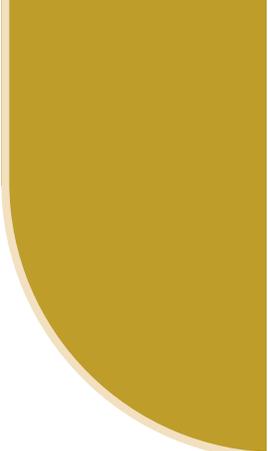


Table des matières

1.0 Résumé	5
2.0 Déclaration de la Vérificatrice générale indépendante	7
3.0 Contexte	10
4.0 Objectif et portée	10
5.0 Résultats	11
Annexe	27

Examen du *Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018*

1.0 Résumé

Le gouvernement a publié son Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018 (le « Rapport préélectoral ») le 28 mars 2018, comme l'exige la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* (la « Loi ») et le Règlement de l'Ontario 41/18. En vertu de la Loi, je dois examiner ce rapport afin de déterminer s'il est raisonnable, et fournir une déclaration décrivant les résultats de l'examen effectué par mon Bureau. Je m'acquiesce de cette responsabilité en publiant le présent rapport.

La Loi exige qu'un rapport préélectoral fournisse des renseignements à propos des finances de l'Ontario pour l'exercice visé par le budget et les deux années suivantes. Le Rapport préélectoral de cette année fournit des renseignements à propos des finances de l'Ontario pour les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021 (tel qu'indiqué dans le budget de l'Ontario de 2018). Ni le Rapport préélectoral ni mon examen ne fournit de renseignements à propos de l'exercice 2017-2018. Au nombre des principales données financières dont le gouvernement doit rendre compte, citons les prévisions et hypothèses économiques qui ont servi à projeter les revenus, les dépenses (y compris les intérêts sur la dette), les réserves, les excédents ou les déficits de la province, ainsi que le ratio de la dette provinciale au produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario.

Nous avons conclu que le Rapport préélectoral ne constitue pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario dans la mesure où deux postes sont sous-estimés (voir les puces ci-après), ce qui entraîne la sous-estimation de déficits annuels. Après redressement de ces postes, le déficit annuel s'établirait à 11,7 milliards de dollars en 2018-2019 (soit 75 % de plus que les 6,7 milliards déclarés), à 12,2 milliards en 2019-2020 (soit 85 % de plus que les 6,6 milliards déclarés), et à 12,5 milliards en 2020-2021 (soit 92 % de plus que les 6,5 milliards déclarés).

La sous-estimation des dépenses porte à croire que le gouvernement dispose de plus d'argent que ce n'est effectivement le cas. C'est ainsi que les décideurs du gouvernement pourraient prévoir de consacrer plus de fonds à des initiatives et à des programmes alors qu'en fait, cet argent est requis pour régler des dépenses que le gouvernement a mal comptabilisées. Il faudra donc emprunter davantage afin de couvrir les dépenses non comptabilisées même si le gouvernement déclare un excédent annuel ou présente un budget équilibré. Cette sous-estimation donne également l'impression d'une embellie du lien entre les obligations financières du gouvernement et sa capacité de générer des revenus pour s'en acquiesce alors qu'en réalité, le fardeau de la dette s'alourdit.

Les deux postes de dépense sous-estimés sont les suivants :

- Le gouvernement n'a pas comptabilisé correctement le véritable impact financier de la réduction des tarifs d'électricité du Plan pour des frais d'électricité équitables dans le Rapport préélectoral.¹ Plus précisément, les fonds que les consommateurs n'ont pas à verser doivent être empruntés pour payer les producteurs d'électricité. Ni les dépenses liées au paiement des producteurs d'électricité ni l'intérêt sur les fonds empruntés afin de payer ces producteurs ne figurent dans l'estimation des dépenses figurant dans le Rapport préélectoral. Par conséquent, les autres dépenses de programme et d'intérêt combinées sont sous-estimées à hauteur de 2,4 milliards de dollars en 2018-2019, de 2,6 milliards en 2019-2020 et de 2,8 milliards en 2020-2021.
- Le gouvernement a comptabilisé des revenus provenant du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et des dépenses insuffisantes au titre du Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, ces deux facteurs ayant pour effet de réduire le total des dépenses relatives aux régimes de retraite. Il n'aurait pas dû procéder ainsi puisqu'il n'a pas le droit de réduire unilatéralement ses cotisations futures à ces régimes ou d'en retirer quelque excédent sans conclure d'abord une entente formelle avec les autres répondants conjoints de ces régimes. Comme rien n'indique que les cotisations minimums seront réduites ou qu'un excédent quelconque sera retiré, le gouvernement continue de prévoir cotiser à ces régimes environ 2,0 milliards de dollars en 2018-2019, 2,0 milliards en 2019-2020 et 2,1 milliards en 2020-2021. Cette comptabilisation erronée des revenus et des dépenses au titre des régimes de retraite entraîne la sous estimation des autres dépenses de programmes à hauteur de 2,6 milliards de dollars en 2018-2019, de 3,0 milliards en 2019-2020 et de 3,2 milliards en 2020-2021 dans le Rapport préélectoral.

Selon l'un des principes énoncés dans la Loi, la politique budgétaire du gouvernement doit être fondée sur des hypothèses prudentes. Mis à part les deux importants postes susmentionnés, nous avons constaté que le gouvernement a fondé ses estimations des revenus, des dépenses de programmes et des intérêts sur la dette sur des hypothèses prudentes, comme l'exige la Loi. Le gouvernement a aussi fait preuve de prudence en intégrant une réserve à son plan budgétaire (quoique cette dernière soit moins élevée que par le passé), toujours conformément à la Loi. Nous avons également conclu que les hypothèses ayant servi à préparer le Rapport préélectoral étaient conformes aux plans du gouvernement de l'Ontario (tel que présentés dans le budget de 2018 de l'Ontario). Le Rapport préélectoral repose sur des bases conformes à la Loi et respecte de façon générale les consignes des Comptables professionnels agréés du Canada relatives à l'information financière prospective. Par contre, il ne renferme pas l'état des résultats prospectif de portée générale (un État consolidé des revenus, des dépenses et de la réserve estimatifs) que prescrivent les consignes des Comptables professionnels agréés du Canada sur l'information financière prospective.

Nous rappelons au lecteur que les résultats financiers réels de 2018-2019 à 2020-2021 différeront probablement des estimations contenues dans le Rapport préélectoral car, outre la sous-estimation des dépenses décrite précédemment, les événements futurs ne sont pas certains et peuvent avoir des répercussions imprévisibles. Nous avons relevé deux aspects où le risque d'incertitude future est élevé et pourrait engendrer des différences marquées entre les dépenses estimatives et les dépenses réelles :

- Les coûts réels au chapitre de la rémunération pourraient être différents des estimations en raison des résultats indéterminés des négociations contractuelles (voir la **section 5.3.4**).
- Le coût des dépenses accrues au titre des nouveaux programmes annoncées par le gouvernement pourrait différer sensiblement des estimations puisque ces derniers ne reposent sur aucun historique de programme (voir la **section 5.3.4**).

¹ Dans le présent rapport, les données relatives au Plan pour des frais d'électricité équitables font abstraction du remboursement au titre de la TVH et des autres programmes financés par les contribuables.

Nous avons également relevé un risque lié aux prévisions de revenus tirés des entreprises publiques, Dans son rapport annuel du 31 décembre 2017, Hydro One Limited déclare une diminution ponctuelle potentielle de son bénéfice net en raison d'une décision tarifaire de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) que cette dernière est en train de revoir. Si la motion d'examen de Hydro One soumise à la CEO échoue, la diminution ponctuelle pourrait amputer de quelque 420 millions de dollars les revenus prévus dans le Rapport préélectoral pour 2018-2019 (compte tenu de la participation estimative de la province dans Hydro One Limited).

D'autres risques qui pourraient entraîner des écarts entre les résultats prévus et les résultats réels sont abordés à la **section 5.0**.

En conclusion, nos travaux révèlent que le Rapport préélectoral ne constitue pas un exposé raisonnable et équitable des finances de l'Ontario tel qu'indiqué précédemment et comme on le verra à la lecture du présent rapport.

2.0 Déclaration de la Vérificatrice générale indépendante

Déclaration de la Vérificatrice générale au sujet du Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018

À l'Assemblée législative de la province de l'Ontario :

En vertu du paragraphe 10(3) de la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* (la « Loi ») et du Règlement 41/18 de l'Ontario, je dois examiner promptement le Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018 (le « Rapport préélectoral ») publié le 28 mars 2018 pour déterminer s'il est raisonnable, et en faire rapport.

J'ai examiné les éléments justificatifs fournis par le gouvernement à l'égard de ses hypothèses, ses estimations des revenus et des dépenses, les détails des réserves et les ratios de la dette de la province au produit intérieur brut (PIB) de l'Ontario pour les trois exercices se terminant le 31 mars 2019, le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021.

Responsabilités

Il incombe au ministère des Finances et au Secrétariat du Conseil du Trésor de préparer l'information contenue dans le Rapport préélectoral pour le compte du gouvernement conformément aux exigences de la Loi et des normes applicables établies par les Comptables professionnels agréés du Canada.

En vertu de la *Loi sur le vérificateur général*, le Bureau du vérificateur général est un bureau indépendant de l'Assemblée législative. Ma responsabilité consiste à rendre publique une déclaration sur le caractère raisonnable du Rapport préélectoral. Mon examen a été effectué conformément aux *Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe* émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada.

Il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport à la lumière d'événements et de circonstances survenant après la date de mon rapport.

Déclaration au sujet du caractère raisonnable

À mon avis, le Rapport préélectoral n'est pas un exposé raisonnable des finances de l'Ontario en raison de la sous-estimation des dépenses découlant du Plan pour des frais d'électricité équitables et de celles liées aux pensions se rapportant au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) pour les exercices se terminant le 31 mars 2019, le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021. Les prévisions à l'égard des déficits annuels et des ratios de la dette provinciale au PIB de l'Ontario pour les exercices se terminant le 31 mars 2019, le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021 sont donc nettement sous-estimées.

Sous-estimation des déficits annuels dans le Plan financier à moyen terme de l'Ontario

Si le gouvernement avait inclus correctement les dépenses découlant du Plan pour des frais d'électricité équitables dans ses autres dépenses de programme et d'intérêt combinées, les déficits annuels prévus dans le Plan financier à moyen terme de l'Ontario seraient plus élevés de 2,4 milliards de dollars en 2018-2019, de 2,6 milliards en 2019-2020 et de 2,8 milliards en 2020-2021.

Si le gouvernement avait inclus correctement les dépenses liées aux pensions se rapportant au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du SEFPO dans ses autres dépenses de programme, les prévisions au titre des autres dépenses de programme et des déficits annuels présentés dans le Plan financier à moyen terme de l'Ontario seraient plus élevées de 2,6 milliards de dollars en 2018-2019, de 3,0 milliards en 2019-2020 et de 3,2 milliards en 2020-2021.

Ensemble, ces deux postes font en sorte que les déficits annuels prévus dans le tableau 1 – Plan financier à moyen terme de l'Ontario du Rapport préélectoral sont sous estimés à hauteur de 5,0 milliards de dollars en 2018-2019, de 5,6 milliards en 2019-2020 et de 6,0 milliards en 2020-2021.

Sous-estimation des ratios de la dette provinciale au PIB

Si le gouvernement avait inclus correctement les dépenses résultant du Plan pour des frais d'électricité équitables et celles se rapportant au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du SEFPO dans le calcul des ratios de la dette provinciale au PIB de l'Ontario, les ratios de la dette accumulée au PIB auraient atteint 25,6 % pour 2018-2019, à 25,9 % pour 2019-2020 et à 26,2 % pour 2020-2021.

Montant de la réserve moins élevé que pour les deux dernières années

En vertu du paragraphe 10(2)3 de la Loi, le Rapport préélectoral doit inclure une réserve pour pourvoir, en tout ou en partie, à une détérioration imprévue des recettes et des dépenses. D'après notre examen, le Rapport préélectoral prévoit une réserve de 0,7 milliard de dollars pour chacun des trois exercices visés, soit un total de 2,1 milliards. Bien que le montant annuel de la réserve de 0,7 milliards de dollars soit un

peu plus élevé que la réserve pour 2017-2018 et 2018-2019 prévues dans le budget de 2017, le total sur trois ans indiqué dans le Rapport préélectoral est nettement inférieur aux réserves sur trois ans déclarées dans les budgets des années antérieures. Par exemple, la réserve des trois années visées par le plan financier s'élevait à 3,4 milliards pour chacun des budgets de 2013, 2014 et 2015, et à 3,3 milliards pour le budget de 2016. Même si le gouvernement n'a pas utilisé la réserve annuelle par le passé, si cette dernière est censée pourvoir à des changements défavorables comme la récession mondiale de 2008, la réserve moindre prévue dans le Rapport préélectoral risque de limiter la capacité du gouvernement d'y répondre. Alors que la réserve prévue a été sensiblement réduite, il est prévu que les fonds de prévoyance indiqués dans les dépenses de programme déclarées dans le Rapport préélectoral seront nettement plus élevés qu'au cours des dernières années.

Autres commentaires au sujet des résultats de l'examen

- Les résultats de notre examen (c.-à-d. la performance du Rapport préélectoral au regard de nos objectifs et critères) sont présentés à l'annexe du présent rapport. Nos objectifs se rapportent aux normes prescrites de présentation et de divulgation applicables au Rapport préélectoral; au caractère raisonnable et défendable des hypothèses; et à la cohérence des hypothèses avec les plans du gouvernement de l'Ontario (qui sont reflétées dans le budget de 2018 de l'Ontario).
- Les hypothèses ayant servi à préparer le Rapport préélectoral sont conformes aux plans du gouvernement (tel que présentés dans le budget de 2018 de l'Ontario). Cependant, l'un des principes clés de la Loi stipule que la politique budgétaire du gouvernement doit être fondée sur des hypothèses prudentes. Or, les hypothèses qui sous-tendent les dépenses estimatives liées au Plan pour des frais d'électricité équitables et les dépenses relatives aux pensions ne sont pas prudentes. Toutes les autres hypothèses du Rapport préélectoral sont adéquatement étayées, et les montants des revenus estimatifs et de toutes les autres dépenses estimatives pour la période de trois ans reflètent l'utilisation de ces hypothèses. Ces hypothèses constituent un fondement raisonnable pour estimer les revenus et toutes les autres dépenses, étant entendu que, plus la période de projection est longue, plus le degré d'incertitude des hypothèses et des estimations futures s'accroît.
- Le Rapport préélectoral repose sur des bases conformes à la Loi et respecte de façon générale les consignes des Comptables professionnels agréés du Canada relatives à l'information financière prospective. Par contre, il ne renferme pas l'état des résultats prospectif de portée générale que prescrivent les consignes des Comptables professionnels agréés du Canada sur l'information financière prospective.

Puisque les estimations des revenus, des dépenses et des déficits annuels reposent sur des hypothèses concernant des événements futurs, les résultats réels différeront de l'information présentée, et les écarts pourraient être importants. Je ne me prononce donc pas sur la question de savoir si ces estimations vont se concrétiser.

Toronto (Ontario)
Le 25 avril 2018



Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA
Vérificatrice générale de l'Ontario

3.0 Contexte

La *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières* (la « Loi ») établit un certain nombre d'exigences législatives à l'égard des politiques budgétaires et du plan financier de l'Ontario. Elle stipule que la politique budgétaire doit être fondée sur des hypothèses prudentes. La Loi stipule en outre que, dans les circonstances prescrites par règlement, le ministère des Finances rend public un rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario avant la date limite fixée par règlement, et que le vérificateur général doit examiner ce rapport. Le rapport préélectoral doit comprendre :

- les prévisions et hypothèses macroéconomiques qui ont servi à l'établissement du plan financier, de même qu'une description des écarts importants par rapport à ces prévisions et hypothèses;
- une estimation des recettes et dépenses de l'Ontario, y compris leurs composantes principales exposées dans le plan;
- des précisions sur la réserve pour pourvoir à une détérioration imprévue des recettes et des dépenses;
- des renseignements sur le rapport entre la dette provinciale et le produit intérieur brut de l'Ontario.

La Loi précise que les circonstances entourant la publication du rapport préélectoral peuvent être fixées par règlement. Le 23 février 2018, le gouvernement a déposé le Règlement de l'Ontario 41/18, exigeant la publication du rapport dans les sept jours de la motion du budget de 2018, soit le jour où le projet de loi budgétaire a été déposé et a fait l'objet d'une première lecture. Le gouvernement a déposé son projet de loi budgétaire le 28 mars 2018 et a publié le Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018 le même jour.

La Loi précise que le rapport préélectoral doit fournir des renseignements révisés par rapport au dernier plan financier, lequel, en l'occurrence, a été présenté dans le budget de 2018 de l'Ontario. Par conséquent, les prévisions financières présentées dans le Rapport préélectoral sont les mêmes que celles figurant dans le budget de 2018 de l'Ontario.

Depuis notre examen du Rapport préélectoral de 2011, le Bureau de la responsabilité financière de l'Ontario (BRFO) a été établi en vertu de la *Loi de 2013 sur le directeur de la responsabilité financière*. Le rôle du BRFO consiste à fournir une analyse indépendante de la situation financière de la province, notamment du budget, des tendances de l'économie et de questions importantes pour l'Assemblée législative, et à estimer les coûts des projets de loi ou d'autres propositions qui se rapportent à une question relevant de la Législature. Notre Bureau a examiné le Rapport préélectoral 2018 conformément à la *Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières*, et le BRFO se préparait à publier les résultats de son examen du budget de 2018 alors que nous mettions la dernière main au présent rapport.

4.0 Objectif et portée

L'objectif de notre examen est énoncé au paragraphe 10(3) de la Loi : « Le vérificateur général examine promptement le rapport préélectoral pour déterminer s'il est raisonnable et rend publique une déclaration énonçant les résultats de son examen.

De façon générale, les auditeurs examinent l'information concernant des opérations financières déjà effectuées. Or, un rapport préélectoral fournit les estimations de résultats financiers futurs établies par le gouvernement. Nous avons donc mené nos travaux et présenté les résultats de notre examen conformément aux Normes canadiennes de missions de certification – Missions d'appréciation directe applicables émises par le Conseil des normes internationales d'audit et d'assurance des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada). Les critères de notre examen ont été élaborés à l'aide des normes relatives aux informations financières prospectives émises par CPA Canada (voir l'annexe). Nous avons aussi passé en revue les consignes émises par l'American Institute of Certified Public Accountants au sujet de la préparation de prévisions et de projections financières. Ces consignes prévoient que les prévisions concernant les informations financières prospectives doivent reposer sur des hypothèses raisonnables, défendables et cohérentes à l'interne qui, selon la direction, traduisent l'ensemble de conditions économiques et de mesures prévues le plus probable.

En effectuant nos travaux, nous avons obtenu un niveau raisonnable d'assurance faisant appel à des procédures, notamment d'enquête et d'analyse, de même qu'à l'examen des pièces justificatives du gouvernement au sujet des estimations et de leurs principales hypothèses sous-jacentes. Nous avons aussi passé en revue les processus de planification et de budgétisation de l'examen, du renouvellement et de la transformation des programmes, évalué les données sur les tendances historiques, et rencontré des fonctionnaires du Secrétariat du Conseil du Trésor, du ministère des Finances et d'autres ministères pour discuter des prévisions de dépenses du gouvernement et des hypothèses connexes.

Puisque le gouvernement établit l'estimation de ces recettes fiscales futures à l'aide de techniques prévisionnistes fondées sur des données économiques sous-jacentes comme la progression du produit intérieur brut, l'inflation, les dépenses de consommation ainsi que les niveaux des traitements et des salaires, nous avons retenu les services d'un expert indépendant du domaine des prévisions économétriques pour nous aider à étudier certaines estimations des recettes fiscales.

Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario applique la *Norme canadienne de contrôle qualité* et, de ce fait, il maintient un système exhaustif de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées au sujet du respect des règles de conduite professionnelle, des normes professionnelles, ainsi que des exigences législatives et réglementaires applicables.

5.0 Résultats

5.1 Le plan financier à moyen terme de l'Ontario

Les rapports préélectoraux de 2007 et de 2011 comprenaient l'**État consolidé des revenus, des dépenses et de la réserve estimatifs**, qui résumait en détail les postes de revenus et de dépenses. Cet état ne figure pas dans le Rapport préélectoral 2018. L'absence de cette pièce est incompatible avec l'une des exigences de présentation et de divulgation de CPA Canada concernant l'information financière prospective. En effet, CPA Canada exige que l'information financière prospective générale soit présentée selon le modèle des états financiers d'une entité et s'accompagne à tout le moins d'un état des résultats (voir l'annexe).

Au lieu de cela, le Rapport préélectoral 2018 renferme un plan financier à moyen terme moins détaillé (voir le tableau 1, qui présente l'estimation des revenus et des dépenses pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021). Le lecteur doit consulter deux autres tableaux pour consulter le détail des perspectives de revenus et de dépenses (voir les tableaux 5 et 7).

Figure 1 : Le Plan financier à moyen terme du gouvernement de l'Ontario (rajusté des dépenses comptabilisées) (en milliards de dollars)

Sources des données : Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018, tableau 1, et Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus	152,5	157,6	163,8
Charges			
Programmes	145,9	150,4	155,8
Intérêt sur la dette	12,5	13,1	13,8
Total des charges	158,5	163,5	169,6
Excédent/(Déficit) avant la réserve	(6,0)	(5,9)	(5,8)
Réserve	0,7	0,7	0,7
Excédent/(Déficit)	(6,7)	(6,6)	(6,5)
Ajustement pour charges non comptabilisées			
Paievements aux producteurs d'électricité et intérêt sur les emprunts	(2,4)	(2,6)	(2,8)
Charge de retraite non comptabilisée	(2,6)	(3,0)	(3,2)
Total partiel	(5,0)	(5,6)	(6,0)
Excédent/(Déficit) accumulé	(11,7)	(12,2)	(12,5)

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ce tableau est fondé sur le tableau 3.8 du budget de l'Ontario.

À la **figure 1**, nous avons reproduit le tableau 1 en l'ajustant pour tenir compte des paiements aux producteurs d'électricité et des intérêts sur les emprunts, des dépenses non comptabilisées au titre des pensions, ainsi que de l'impact de ces ajustements sur les déficits annuels.

5.2 Revenus estimatifs

5.2.1 Composantes des revenus

La **figure 2** reproduit le tableau 5 du Rapport préélectoral, qui fait état des revenus prévus du gouvernement pour les trois prochains exercices, lesquels comprennent :

- les revenus fiscaux (68 %);
- les transferts reçus du gouvernement du Canada (17 %);
- les revenus tirés des entreprises publiques comme la Régie des alcools de l'Ontario, la Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Ontario Power Generation et Hydro One (4 %);
- les autres revenus, comme ceux tirés des droits perçus pour les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, le produit des enchères du programme de plafonnement et d'échange, de même que la vente et la location de biens (11 %).

5.2.2 Caractère raisonnable des prévisions globales de revenus

Le caractère raisonnable des prévisions de revenus, plus particulièrement des revenus fiscaux, dépend du caractère raisonnable des hypothèses économiques. Ces dernières constituent le fondement des prévisions de revenus.

Figure 2 : Estimations des revenus du gouvernement pour 2018-2019–2020-2021 (en milliards de dollars)

Source des données : Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018, tableau 5

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Revenus			
Impôt sur le revenu des particuliers	35,6	37,7	39,7
Taxe de vente	26,8	27,9	28,9
Impôt des sociétés	15,1	15,6	16,0
Contribution-santé de l'Ontario	3,9	4,1	4,3
Impôts fonciers prélevés aux fins scolaires	6,1	6,1	6,2
Tous les autres impôts et taxes	16,0	16,7	17,3
Total des revenus fiscaux	103,6	108,1	112,4
Gouvernement du Canada	26,0	25,7	26,8
Revenus tirés des entreprises publiques	5,3	6,0	6,6
Autres revenus non fiscaux	17,6	17,7	18,0
Total des revenus	152,5	157,6	163,8

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ce tableau est fondé sur le tableau 3.12 du budget de l'Ontario.

Dans l'ensemble, les prévisions de revenus sont raisonnables parce qu'elles reposent sur des hypothèses au sujet de l'économie de l'Ontario (comme la hausse du PIB de l'Ontario, ainsi que les perspectives d'emploi et d'inflation) qui sont conformes à celles formulées par les prévisionnistes du secteur privé. Les prévisions ont été élaborées de la même manière que pour les deux rapports préélectoraux précédents. Le lecteur doit garder à l'esprit que plus la période prospective est longue, plus le degré d'assurance que nous pouvons fournir diminue.

Le gouvernement a intégré un élément de prudence à ses prévisions de revenus, comme la Loi l'oblige à le faire.

Notre expert indépendant du domaine des prévisions économétriques nous a aidés à examiner les hypothèses et les estimations du gouvernement pour plusieurs des principales sources de revenus fiscaux et nous a indiqué qu'à son avis, les perspectives économiques du gouvernement sont raisonnables lorsqu'on les compare à l'opinion des prévisionnistes du secteur privé au sujet de l'économie de l'Ontario. Plus précisément, il souligne que, pour toutes les années et tous les indicateurs économiques, les prévisions du gouvernement sont très près de la moyenne des perspectives établies par le secteur privé. Par exemple, selon la **figure 3**, les pourcentages d'augmentation du PIB réel prévus par le gouvernement sont légèrement inférieurs à la moyenne des pourcentages d'augmentation fixés par 13 économistes du secteur privé dans le cadre d'un sondage mené par le ministère des Finances auprès de prévisionnistes en mars 2018.

Les prévisions du gouvernement ne tombent pas dans les fourchettes de celles du secteur privé que pour deux indicateurs économiques : la revente de logements et les prix de revente de logements. Du reste,

Figure 3 : Projections du gouvernement concernant la croissance du PIB réel (en pourcentage)

Sources des données : Enquête auprès des prévisionnistes du ministère des Finances (1er mars 2018) et budget de l'Ontario de 2018, tableau 3.6

	2018	2019	2020	2021
Projection moyenne de l'enquête auprès des prévisionnistes du secteur privé	2,3	1,9	2,0	1,8
Projection du gouvernement	2,2	1,8	1,9	1,7

très peu de prévisions du secteur privé sont disponibles pour ces indicateurs. Le ministère des Finances a fourni des précisions afin d'expliquer pourquoi les estimations pour ces indicateurs diffèrent des prévisions du secteur privé, et ces renseignements (des informations plus à jour au sujet du marché du logement reposant sur un modèle prévisionniste perfectionné en matière de logement) étaient raisonnables.

Plusieurs organisations du secteur privé ont également conclu que les hypothèses économiques du gouvernement sont raisonnables. Ainsi, le Conference Board du Canada a déclaré ce qui suit : [TRADUCTION] « Les hypothèses de croissance économique du ministère des Finances semblent raisonnables, la progression du PIB réel devant reculer à près de 2 % en moyenne entre 2018 et 2020 comparativement à 2,7 % en moyenne au cours des quatre dernières années.

5.2.3 Revenus estimatifs selon la composante

Impôt sur le revenu des particuliers, impôt des sociétés, taxe de vente et Contribution santé de l'Ontario

Notre examen des revenus fiscaux a notamment porté sur les estimations de la province au chapitre de l'impôt sur le revenu des particuliers, de l'impôt des sociétés, de la taxe de vente et de la Contribution-santé de l'Ontario. Nous avons conclu que ces estimations sont raisonnables. Ces quatre sources de revenus fiscaux interviennent pour une tranche de 81,4 milliards de dollars des revenus estimatifs de la province pour 2018-2019, soit 78,7 % du total des revenus fiscaux prévus pour cet exercice, 78,9 % pour 2019-2020 et 79,1 % pour 2020-2021.

En revanche, les rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers pourraient être moins élevées que prévu en 2018-2019. Les prévisions tiennent compte de la hausse marquée du salaire minimum en 2018 mais comme cette dernière vise les particuliers à revenu moindre, les projections des revenus fiscaux connexes pourraient être quelque peu élevées. Nous estimons, grosso modo, que la surestimation des rentrées d'impôt sur le revenu des particuliers pourrait atteindre entre 100 millions et 350 millions de dollars pour 2018-2019. Cela se situe dans la fourchette des valeurs raisonnables étant donné que les revenus estimatifs totaux de la province pour 2018-2019 s'établissent à 152,5 milliards de dollars.

Notre conclusion au sujet du caractère raisonnable des revenus estimatifs reposait sur notre évaluation du caractère raisonnable des hypothèses économiques sous-jacentes, du caractère approprié des modèles de revenus ayant servi à établir les prévisions de revenus, et du caractère raisonnable global des prévisions de croissance des sources de revenus précises considérées par rapport à leurs vecteurs économiques.

Autres revenus fiscaux

Les autres principales sources de revenus fiscaux sont l'impôt-santé des employeurs, les impôts fonciers prélevés aux fins scolaires, la taxe sur l'essence, les droits de cession immobilière et la taxe sur le tabac. Ces sources de revenus fiscaux représentent 21,3 % du total des revenus fiscaux estimatifs de la province pour 2018-2019, 21,1 % pour 2019-2020 et 20,9 % pour 2020-2021. Les estimations de ces revenus fiscaux reposent en grande partie sur des modèles prévisionnistes. Nous avons examiné le caractère raisonnable des hypothèses utilisées, le fondement de ces hypothèses, ainsi que les méthodes d'application des modèles prévisionnistes afin d'établir les revenus fiscaux estimatifs. Nous avons constaté que les méthodes employées étaient uniformes pour chacune des années visées par le Rapport préélectoral. Nous nous sommes également penchés sur le caractère raisonnable des explications du Ministère au sujet des variations des revenus fiscaux prévus d'une année sur l'autre. Nous avons conclu que toutes ces explications étaient raisonnables.

Autres revenus

Les transferts provenant du gouvernement du Canada comprennent le Transfert canadien en matière de santé, le Transfert canadien en matière de programmes sociaux et les paiements de péréquation. Ces trois sources de revenus fédéraux représentent une tranche de 21,4 milliards de dollars des revenus estimatifs de la province pour 2018-2019, soit 82,2 % du total des revenus fédéraux estimatifs pour cet exercice, 83,1 % pour 2019-2020 et 82,5 % pour 2020-2021. Pour évaluer ces revenus estimatifs, nous nous sommes principalement assurés que les formules et les hypothèses utilisées pour estimer la part de l'Ontario de ces transferts fédéraux étaient raisonnables et qu'elles avaient été appliquées correctement, ce qui est le cas.

Les entreprises publiques ont soumis au Ministère leurs revenus estimatifs pour les trois prochains exercices. Nous avons comparé ces chiffres aux tendances historiques et nous avons fait d'autres travaux pour examiner tout écart significatif d'une année sur l'autre. Nous avons aussi étudié les plans d'affaires disponibles des entreprises publiques pour nous assurer que leurs prévisions internes étaient conformes aux montants prévus dans le Rapport préélectoral. Les écarts et les projections internes étaient conformes aux montants prévus. Nous avons également relevé un risque lié aux prévisions de revenus tirés des entreprises publiques. Dans son rapport annuel du 31 décembre 2017, Hydro One Limited déclare une diminution ponctuelle potentielle de son bénéfice net en raison d'une décision tarifaire de la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) que cette dernière est en train de revoir. Si la motion d'examen de Hydro One soumise à la CEO échoue, la diminution ponctuelle pourrait amputer de quelque 420 millions de dollars les revenus prévus dans le Rapport préélectoral pour 2018-2019 (compte tenu de la participation estimative de la province dans Hydro One Limited).

Dans le cas des sources plus importantes de revenus non fiscaux comme les droits perçus pour les permis de conduire et l'immatriculation des véhicules, les enchères du programme de plafonnement et d'échange ainsi que la vente et la location de biens, nous avons également examiné la documentation à l'appui des estimations et analysé les variations des montants de revenus d'une année sur l'autre. Les estimations étaient bien étayées, et notre analyse des variations des montants de revenus n'a pas soulevé de préoccupations.

5.2.4 Risques liés aux prévisions de revenus

Même si les prévisions économiques du gouvernement et les revenus estimatifs connexes figurant dans le Rapport préélectoral peuvent être considérés comme raisonnables, l'établissement de prévisions économiques et de revenus est encore loin du statut de science exacte. De nombreux risques pèsent sur les prévisions économiques sous-jacentes. Les économistes auxquels le gouvernement a demandé d'examiner les prévisions économiques de son budget ont fait écho à ce point de vue, soulignant l'incertitude considérable à propos de la politique économique des États-Unis et sa capacité d'influencer l'économie du Canada et celles du reste du globe. De plus, l'impact de la hausse du salaire minimum en Ontario sur l'inflation de l'indice des prix à la consommation et sur l'emploi pourrait plomber les prévisions économiques à court terme.

L'incertitude qui caractérise la politique économique des États-Unis pourrait être un important facteur de détérioration pour l'économie de l'Ontario. La principale préoccupation a trait à la politique de commerce extérieur de Washington et à l'avenir incertain de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Cela a presque certainement au moins pour effet de tempérer les investissements du secteur privé dans la province. Dans un contexte où on ne sait trop si un nouvel ALENA sera conclu et, dans l'affirmative, ce qu'il contiendra, il est raisonnable que les entreprises attendent de savoir à quoi ressemblera le nouveau paysage.

Une guerre commerciale entre les États-Unis et la Chine pourrait aggraver grandement la situation du commerce international, le Canada et l'Ontario étant pris en serre. Le fait qu'on ne soit pas certain que les États-Unis donneront suite à leurs menaces atténue ce risque. La possibilité d'une guerre commerciale internationale pourrait plomber les investissements du secteur privé en Ontario.

En revanche, le récent accord de réforme fiscal conclu par les États-Unis pourrait stimuler la croissance économique en Ontario. Les baisses d'impôt pour les particuliers et les sociétés devraient faire augmenter la demande globale aux États-Unis, ce qui devrait donner un coup de pouce aux exportations et à la production en Ontario.

Enfin, l'économie de l'Ontario est aux prises avec des risques intérieurs qui pourraient miner sa performance, même en l'absence d'une situation défavorable à l'étranger. Une forte contraction des prix des logements, doublée du fort taux d'endettement des ménages, pourrait freiner les dépenses de consommation, assombrissant les perspectives de croissance économique. Par ailleurs, des perspectives mondiales plus positives que prévu pourraient engendrer des risques d'embellie.

Dans l'ensemble, nous avons conclu que le Rapport préélectoral sous-tend de façon raisonnable et quelque peu prudente les prévisions de revenus à moyen terme.

5.3 Estimation des dépenses

5.3.1 Postes de dépenses

Comme il est indiqué à la **section 1.0 Résumé**, la décision du gouvernement de ne pas comptabiliser les dépenses visant les paiements dus aux producteurs d'électricité et les intérêts sur la dette, ainsi que certaines charges de retraite, influe sur les prévisions de dépenses du gouvernement pour l'ensemble des trois années. Nous approfondissons cette question à la **section 5.3.2**.

Voici une liste des principaux postes de dépenses du gouvernement. Les pourcentages, qui se rapportent à 2018-2019, ont été rajustés pour inclure les dépenses associées aux paiements versés aux producteurs d'électricité et les intérêts sur la dette concernant les emprunts au titre du Plan pour des frais d'électricité équitables en plus de rectifier les charges de retraite :

- les paiements de transfert, y compris les transferts à l'ensemble du secteur public (81 %);
- les coûts salariaux, les avantages sociaux et les coûts de pension à l'échelle ministérielle (7 %);
- les intérêts sur la dette (8 %);
- les autres charges (4 %).

La **figure 4** reproduit le tableau 7 du rapport préélectoral et des rajustements sont apportés pour tenir compte des paiements non comptabilisés aux producteurs et des intérêts sur les emprunts, des charges de retraite et de l'incidence de ces rajustements sur le déficit annuel.

5.3.2 Caractère raisonnable de la prévision des dépenses de façon globale

Nous avons conclu que les charges de programmes et d'intérêts sont sous-évaluées de 5,0 milliards de dollars en 2018-2019, de 5,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 6,0 milliards de dollars en 2020-2021. Compte tenu de cette importante sous-estimation des dépenses, nous concluons que les prévisions des dépenses de façon globale ne sont pas raisonnables.

Le fait de sous-estimer les dépenses peut contribuer à donner l'impression que le gouvernement dispose de plus d'argent qu'il n'en a réellement. Les décideurs gouvernementaux pourraient donc allouer

Figure 4 : Estimations des charges du gouvernement pour 2018-2019–2020-2021 (rajusté des dépenses comptabilisées) (en milliards de dollars)

Sources des données : Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018, tableau 7, et Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Programmes			
Secteur de la santé	61,3	64,2	66,6
Secteur de l'éducation*	29,1	30,1	31,5
Secteur de l'éducation postsecondaire et de la formation	11,8	12,0	12,0
Secteur des services à l'enfance et des services sociaux	17,9	18,7	19,8
Secteur de la justice	5,0	5,0	5,0
Autres programmes	20,8	20,4	20,8
Total des programmes	145,9	150,4	155,8
Intérêt sur la dette	12,5	13,1	13,8
Total des charges	158,5	163,5	169,6
Ajustement pour charges non comptabilisées			
Paiements aux producteurs d'électricité et intérêt sur les emprunts	2,4	2,6	2,8
Charge de retraite non comptabilisée	2,6	3,0	3,2
Total partiel	5,0	5,6	6,0
Charges totales corrigées	163,5	169,1	175,6

Remarque : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut ne pas correspondre au total indiqué. Ce tableau est fondé sur le tableau 3.17 du budget de l'Ontario.

* Exclut le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario, dont les charges sont comptabilisées sous Autres programmes.

aux initiatives et aux programmes l'argent qui s'impose pour payer les charges que le gouvernement n'a pas comptabilisées correctement.

La sous-estimation observée s'explique par le fait que le gouvernement ne comptabilise pas entièrement les dépenses relatives :

- aux paiements versés aux producteurs d'électricité avec les fonds que le gouvernement a empruntés pour le Plan pour des frais d'électricité équitables;
- au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et au Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario.

Plan pour des frais d'électricité équitables

Dans le Rapport préélectoral, le gouvernement a adopté la comptabilité des activités à tarifs réglementés pour prévoir l'incidence fiscale des traitements comptables aux termes de la *Loi de 2017 sur le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables* (Plan pour des frais d'électricité équitables). Par conséquent, le gouvernement ne prévoit pas d'augmentation des dépenses liées à sa décision politique de réduire les tarifs d'électricité. Étant donné que les coûts liés à la réduction des tarifs d'électricité des consommateurs et les transactions visant à recouvrer ces coûts à l'avenir ont été établis par voie législative et non par un processus réglementaire, les critères d'admissibilité pour l'adoption d'une comptabilité à tarifs réglementés ne sont pas respectés.

Si le coût de la réduction des tarifs décrit dans le Plan pour des frais d'électricité équitables avait été correctement prévu comme une dépense plutôt qu'un actif à tarifs réglementés, les autres charges de programmes et d'intérêts ainsi que les déficits prévus augmenteraient de 2,4 milliards de dollars en 2018-2019, de 2,6 milliards de dollars en 2019-2020 et de 2,8 milliards de dollars en 2020-2021.

On a déjà établi la position du Bureau de la vérificatrice générale dans le rapport spécial de 2017 intitulé *Le Plan ontarien pour des frais d'électricité équitables : Préoccupations concernant la transparence financière*, la reddition de compte et l'optimisation des ressources et dans le chapitre 2 de notre *Rapport annuel de 2017*. De plus, le 21 mars 2018, nous avons présenté le *Rapport d'étape sur l'audit spécial des états financiers de la SIERE*, en date du 20 mars 2018, au Comité permanent des comptes publics. Nous avons fourni au Comité une mise à jour de ce rapport d'étape le 28 mars 2018. Les deux rapports spéciaux, la mise à jour et nos rapports annuels peuvent être consultés sur notre site Web à l'adresse www.auditor.on.ca/index-fr.html.

Prestations de retraite

Le gouvernement prévoit des revenus du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario et prévoit des dépenses insuffisantes pour le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario, ce qui sous-estime les dépenses globales du gouvernement en matière de retraite et accroît l'actif de retraite net. L'actif en croissance ne constitue pas un véritable actif en ce sens que le gouvernement n'a pas le droit légal unilatéral de retirer des fonds des régimes ou de réduire les cotisations minimales futures aux régimes sans l'accord exprès des corépondants des régimes.

Si les dépenses globales au titre des régimes de retraite étaient présentées correctement, les autres dépenses de programme et les déficits prévus augmenteraient de 2,6 milliards de dollars en 2018-2019, de 3,0 milliards de dollars en 2019-2020 et de 3,2 milliards de dollars en 2020-2021.

Le gouvernement prévoit recevoir 3,4 milliards de dollars en revenus du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario au cours de la période de trois ans se terminant le 31 mars 2021. Toutefois, ce que l'on qualifie comme revenus est en fait des montants calculés qui sont inaccessibles et non recouvrables en espèces. En fait, la province est toujours tenue de verser des cotisations au Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario pour égaler les cotisations versées par les enseignants. On prévoit que ces paiements s'élèveront à 5,3 milliards de dollars en sorties de trésorerie au cours de la même période de trois ans.

Cet écart grandissant entre les revenus de retraite calculés du gouvernement et les cotisations de retraite de la province au Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario – qui totalise 8,7 milliards de dollars sur trois ans (3,4 milliards plus 5 milliards comme au paragraphe précédent) – fausse les ressources prévues disponibles que les décideurs du gouvernement peuvent affecter dans leur planification financière. Au pire, cela pourrait contribuer à créer un « déficit structurel », car les dépenses de programmes excèdent les revenus de façon continue, obligeant les gouvernements à emprunter continuellement pour assurer l'exécution des programmes de base.

La réserve du Bureau de la vérificatrice générale à l'égard de ce traitement comptable a déjà été exprimée dans le chapitre 2 de notre *Rapport annuel de 2016* et de notre *Rapport annuel de 2017*, que l'on peut consulter sur notre site Web à l'adresse www.auditor.on.ca/index-fr.html.

Autres commentaires sur les prévisions des dépenses globales du gouvernement

Bien que nous ayons conclu que certaines des hypothèses clés qui sous-tendent les prévisions de dépenses du gouvernement étaient justifiées (voir la **section 5.3.3**), les prévisions des dépenses globales sont déraisonnables pour les raisons susmentionnées. Les hypothèses sous-jacentes qui font que les dépenses associées au Plan pour des frais d'électricité équitables n'ont pas fait l'objet de prévisions et qui sous-tendent les prévisions des revenus de retraite sont inexacts. Dans ces deux cas, le gouvernement

sous-estime les dépenses et accroît les emprunts afin de couvrir des frais courants, mais l'impact de ces opérations ne se reflète pas dans la dette nette (la dette nette donne une idée des revenus futurs requis pour financer les opérations du gouvernement et les événements antérieurs).

5.3.3 Estimations des charges par poste de dépenses

Dépenses de programme

Les dépenses de programme, financées grâce aux paiements de transfert à certains secteurs, représentent de loin le poste le plus important des charges totales, soit 77 %. Il s'agissait donc d'un élément clé de notre examen des estimations des dépenses. Le gouvernement compte deux principaux types de programmes de paiements de transfert :

- *Programmes de paiement de transfert de droits* – programmes permettant à un bénéficiaire du paiement de transfert d'avoir légalement droit à des fonds si certaines conditions d'admissibilité ou autres sont remplies. Cela comprend l'aide sociale (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées et Ontario au travail) et le Régime d'assurance-santé de l'Ontario. Il est difficile de dresser des estimations sur les dépenses associées aux programmes de prestations en vue de déterminer le nombre de bénéficiaires qui auront légalement droit aux prestations à l'avenir. Dans le cas de l'assurance-santé de l'Ontario, par exemple, le coût pour le gouvernement dépend du nombre de personnes qui ont accès aux services médicaux au cours d'une année donnée. Essentiellement, les dépenses liées aux programmes de prestations sont ouvertes dans une certaine mesure.
- *Programmes de paiements de transfert discrétionnaires* – programmes dans le cadre desquels le gouvernement dispose d'une certaine marge de manœuvre pour déterminer le montant final à dépenser au début et au cours de l'exercice financier. Bien que les estimations de ces dépenses soient généralement limitées par les montants fournis au cours des années antérieures, les montants à venir faisant l'objet d'estimations peuvent également être rajustés pour tenir compte des priorités stratégiques du gouvernement. Dans certains cas, les programmes discrétionnaires peuvent avoir certaines caractéristiques d'un programme de paiement de transfert de droits.

Notre examen des estimations des dépenses liées aux paiements de transfert a porté une attention particulière aux programmes de plus grande envergure et à ceux pour lesquels on a observé des fluctuations importantes, et ce, en tenant compte des tendances précédentes. Cet objectif était particulièrement important étant donné que le Rapport préélectoral fait état d'un certain nombre de nouvelles initiatives dans des secteurs de programme plus vastes (par exemple, la santé et l'aide sociale) nécessitant des dépenses notables par rapport aux années précédentes. Les nouvelles initiatives combinent des programmes de transfert de droits et des programmes de paiements de transfert discrétionnaires. Pour les programmes de transfert de droits, il y a un risque plus élevé que les coûts réels diffèrent considérablement des estimations si les hypothèses du gouvernement concernant le nombre de personnes admissibles aux prestations ratent la cible (voir la **section 5.3.4** pour obtenir des précisions).

Nous avons examiné les hypothèses qui sous-tendent les estimations des charges des programmes de paiements de transfert, pris en compte les critères d'admissibilité, s'il y a lieu, évalué les modèles de prévision utilisés et analysé les tendances des programmes. Nous avons conclu que les dépenses prévues des programmes de paiements de transfert au cours des trois prochaines années étaient raisonnables.

Nous avons mené un exercice semblable pour les organismes du secteur public dans l'ensemble (par exemple, les hôpitaux, les conseils scolaires et les collèges) ainsi que les organismes gouvernementaux (par exemple, Metrolinx et Action Cancer Ontario). Les dépenses (et les revenus) de ces entités font partie des

estimations des dépenses (et des revenus) de la province. Nous avons effectué une analyse des tendances des principales catégories de revenus et de dépenses de chaque secteur. Nous avons également étudié les hypothèses sous-jacentes relatives à la croissance ou à la baisse de chacune des principales catégories de revenus et de dépenses afin d'en déterminer le caractère raisonnable, ainsi que la documentation à l'appui des hypothèses formulées, dont les plans d'activités approuvés. De plus, nous avons rapproché les charges provinciales comptabilisées au titre des subventions versées à ces entités aux revenus des subventions provinciales que ces entités ont comptabilisés. Nous avons conclu que les hypothèses étaient raisonnables. De plus, les dépenses accordées ont été rapprochées des revenus comptabilisés. Toutefois, on prévoit une sous-estimation des dépenses liées à la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité découlant de la comptabilisation prévue par la loi au titre du Plan pour des frais d'électricité équitables. Cela fait partie de la sous-estimation des dépenses dont il est question à la **section 5.3.2**.

Frais d'intérêts sur la dette

Pour évaluer le caractère raisonnable de l'estimation des frais d'intérêt sur la dette, nous avons évalué la méthodologie prévisionnelle utilisée et la documentation à l'appui, et nous avons discuté avec la haute direction. Nous avons conclu que les hypothèses qui sous-tendent les prévisions des frais d'intérêt du gouvernement pour les trois prochaines années sont raisonnables, à l'exception des frais d'intérêt sous-évalués relatifs au Plan pour des frais d'électricité équitables. Cela fait partie de la sous-estimation des frais d'intérêt dont il est question à la **section 5.3.2**.

5.3.4 Risques liés aux prévisions des dépenses

Nous tenons à souligner deux secteurs de risque liés aux prévisions des dépenses du gouvernement :

- Les coûts réels au chapitre de la rémunération pourraient être différents des estimations en raison des résultats indéterminés des négociations contractuelles.
- Les coûts des nouvelles initiatives de dépenses peuvent différer considérablement des estimations parce qu'il n'y a pas d'antécédent de programme pour éclairer les estimations.

Coûts de rémunération/augmentations salariales

Les coûts de rémunération représentent environ 35 % des dépenses de programme du gouvernement (cela ne tient pas compte des dépenses de rémunération liées aux bénéficiaires de paiements de transfert non consolidés). L'un des facteurs pouvant faire en sorte que les coûts de rémunération réels différeraient des estimations est qu'un certain nombre de conventions collectives dans l'ensemble du secteur public doivent actuellement être renégociées ou le seront au cours des trois prochaines années. C'est notamment le cas des contrats du personnel correctionnel et de la Police provinciale de l'Ontario relevant du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, du personnel infirmier dans les hôpitaux, du personnel enseignant employé par les conseils scolaires et des médecins qui fournissent des services au grand public dans le cadre du programme d'assurance-santé de l'Ontario.

Nouvelles initiatives de dépenses

Le Rapport préélectoral prévoit une hausse des dépenses pour un certain nombre de nouvelles initiatives et l'élargissement des programmes existants. Nous avons examiné les prévisions pour toutes les nouvelles

dépenses importantes annoncées (plus de 100 millions de dollars) ayant une incidence sur les exercices 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021. Ces annonces comprenaient des programmes de prestations, dont la gratuité des services de garde pour les enfants de 2,5 ans jusqu'à ce qu'ils puissent entrer à la maternelle; l'expansion des prestations du programme Ontario au travail et du Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées; l'amélioration de l'assurance-santé pour les personnes âgées (en éliminant les franchises et les paiements conjoints); le nouveau Programme de médicaments et de soins dentaires de l'Ontario (remboursement à 80 % du coût des médicaments sur ordonnance et des frais de soins dentaires jusqu'à une limite pour les Ontariens sans assurance santé supplémentaire). De plus, les programmes discrétionnaires ont été élargis notamment pour les services de santé mentale et de toxicomanie, les programmes de services aux personnes ayant une déficience intellectuelle et le soutien scolaire pour les enfants ayant des besoins spéciaux.

La **figure 5** présente les nouvelles dépenses annoncées dans les estimations des dépenses du rapport préélectoral et les montants des nouvelles initiatives de programme et de l'expansion de programme étant ventilés par exercice financier.

Figure 5 : Nouvelles annonces de programme incluses dans les estimations des charges¹ du Rapport préélectoral 2018 (RPE) (en millions de dollars)

Source des données : Secrétariat du Conseil du Trésor

Description du programme	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Total
Nouvelles initiatives				
Élargissement de l'Assurance-santé Plus à tous les aînés	–	373,0	577,0	950,0
Garderie gratuite pour les enfants d'âge préscolaire (de 2,5 à 4 ans)	–	–	930,9	930,9
Création du Programme ontarien pour les médicaments et les soins dentaires	8,6	293,6	508,3	810,5
Engagement à aider les aînés à vivre de façon autonome	–	350,0	350,0	700,0
(A) Total partiel – Nouvelles initiatives	8,6	1 016,6	2 366,2	3 391,4
Expansions de programmes				
Réforme du système d'aide sociale	329,0	727,0	1 253,0	2 309,0
Financement accru des services aux personnes ayant une déficience intellectuelle	194,0	492,0	682,0	1 368,0
Appui à la Stratégie ontarienne globale de santé mentale et de lutte contre les dépendances	189,0	417,3	633,8	1 240,1
Accroissement de l'accès à des services de garde abordables	90,0	260,0	450,0	800,0
Investissements ciblés pour réduire les temps d'attente dans les hôpitaux	128,7	128,7	128,7	386,1
Amélioration de l'accès aux programmes d'éducation de l'enfance en difficulté dans les écoles	50,4	92,6	115,8	258,8
(B) Total partiel – Expansions de programmes	981,1	2 117,6	3 263,3	6 362,0
(C) Toutes les autres nouvelles initiatives et expansions de programmes²	1 324,3	893,8	1 109,3	3 327,4
Total de A, B et C	2 314,0	4 028,0	6 738,8	13 080,8

1. Seules les dépenses de 100 millions de dollars et plus pour la période de prévision de trois ans sont incluses dans la liste des programmes. La **Figure 5** n'inclut pas l'augmentation du financement de base des programmes existants (par exemple, l'augmentation du financement des hôpitaux de 822 millions de dollars en 2018-2019).

2. Les dépenses consacrées à de nouvelles initiatives et aux expansions de programmes de moins de 100 millions de dollars.

Pour les nouvelles initiatives, comme la gratuité des services de garde d'enfants et le Programme de médicaments et de soins dentaires de l'Ontario, nous avons examiné les hypothèses et les modèles détaillés utilisés pour prévoir les coûts de ces initiatives. Nous avons conclu que les hypothèses étaient raisonnables pour ces deux programmes.

Toutefois, nous avons constaté que, puisque ces deux programmes sont des programmes de prestations et qu'il y a un manque de données historiques, le risque de pression à la hausse est accru pour ces dépenses en raison d'un taux de participation pouvant être plus élevé que prévu ou de changements de comportement découlant des programmes annoncés.

Pour l'expansion des programmes existants, nous avons examiné les hypothèses et les modèles utilisés pour prévoir ces coûts. Nous avons conclu que les hypothèses étaient également raisonnables en ce qui concerne ces programmes.

Nous avons constaté qu'il y a un risque de demande associé à ces programmes de prestations faisant l'objet d'expansion; toutefois, le risque est plus faible en raison de la quantité plus importante de données historiques disponibles pour dresser des prévisions. Pour les programmes discrétionnaires, le risque de pressions à la hausse sur les dépenses prévues est mince, car le gouvernement a le pouvoir discrétionnaire de limiter le montant des dépenses par rapport au niveau annoncé.

5.4 Fonds de prévoyance

Le gouvernement a inclus un fonds de prévoyance dans ses estimations pour chaque exercice afin d'atténuer les effets sur les ministères si les hypothèses formulées dans le plan financier ne se confirment pas. Ce faisant, le plan financier du gouvernement est conforme aux exigences de la Loi, à savoir qu'il doit faire preuve de prudence et de flexibilité dans sa planification financière.

Généralement, lorsque les ministères font face à des pressions inévitables, qu'ils ne peuvent gérer en utilisant les fonds existants, ils demandent de puiser dans le fonds de prévoyance qui est contrôlé centralement par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Le Secrétariat du Conseil du Trésor évalue les demandes en tenant compte du plan financier du gouvernement et des priorités générales, et recommande au gouvernement d'octroyer des fonds ou non. Par le passé, les fonds de prévoyance ont servi à acquitter des dépenses imprévues et à financer les programmes et initiatives des ministères qui n'étaient pas prévus dans le budget, puisque l'information ou l'approbation n'avaient pas encore été obtenues lorsque le budget a été établi.

Les affectations du fonds de prévoyance, qui totalisaient 7,9 milliards de dollars sur trois ans dans le Rapport préélectoral (1,6 milliard en 2018-2019), sont supérieures aux montants totaux sur trois ans qui ont été mis en réserve dans les budgets précédents. Ce montant se compare aux affectations du fonds de prévoyance triennal dans les budgets précédents :

- 1,6 milliard dans le budget de 2014;
- 2,3 milliards dans le budget de 2015;
- 6,4 milliards dans le budget de 2016;
- 3,1 milliards dans le budget de 2017;
- 7,9 milliards dans le Rapport préélectoral de 2018.

Au cours des 10 dernières années, le montant dans le fonds de prévoyance au cours d'un exercice donné a varié sensiblement, soit d'un creux de 0,5 milliard en 2012 à des pics de 3,4 et de 2,0 milliards en 2009 et 2010 respectivement.

Les niveaux du fonds de prévoyance sont révisés chaque année dans le cadre du processus de planification pluriannuelle en utilisant l'information financière disponible afin de déterminer les risques qui présentent la plus forte probabilité de se concrétiser. Tout solde du fonds de prévoyance non affecté à la fin de l'exercice est utilisé pour réduire les charges et améliorer les résultats financiers de la province.

La majorité des fonds de prévoyance ne sont pas réservés à des fins particulières. Néanmoins, le Secrétariat du Conseil du Trésor surveille de près certains secteurs de risque, notamment les revendications territoriales et les autres négociations avec les Premières Nations et les règlements de conventions collectives.

Le Secrétariat du Conseil du Trésor nous a aussi informés que les fonds de prévoyance ne doivent pas être utilisés pour compenser les dépenses croissantes. Les ministères doivent surveiller et gérer les risques associés aux dépenses tout au long de l'exercice. Dans leur gestion normale des risques, les ministères intègrent à leurs rapports trimestriels leurs risques financiers courants et futurs, et le Conseil du Trésor les examine et discute des stratégies de gestion des risques financiers mises en œuvre conjointement avec les ministères.

5.5 Réserve

Le plan financier du gouvernement comprend une réserve annuelle de 0,7 milliard de dollars, à la fois pour 2018-2019 et 2019-2020 et 2020-2021.

En application de la Loi, le plan financier du gouvernement doit comporter une mesure de prudence sous forme de réserve afin d'assurer une protection contre les changements imprévus dans les revenus et les dépenses de la province.

Par contraste aux fonds de prévoyance, qui servent à compenser les effets de l'invalidation des hypothèses du plan financier, la réserve vise à pallier les effets d'événements futurs imprévus et négatifs de grande envergure, comme une récession mondiale (par exemple, celle de 2008).

En général, les montants plus élevés dans la réserve sont déclarés durant les dernières années du plan financier afin de refléter plus fidèlement l'incertitude accrue associée à l'estimation des revenus et des dépenses à une période future plus tardive. Si certains fonds dans la réserve ne sont pas nécessaires à la fin de l'exercice, ils serviront à accroître la position excédentaire ou déficitaire annuelle de la province.

Étant donné que la réserve a été établie pour répondre à des événements futurs imprévus, il n'est pas possible de conclure quant à la pertinence du montant. Le gouvernement a rarement eu besoin de puiser dans la réserve budgétaire par le passé (il ne l'a fait qu'à deux reprises au cours des dix dernières années, soit en 2008-2009 et en 2009-2010 en raison de la crise financière mondiale). Nous soulignons uniquement, aux fins de notre examen du rapport préélectoral, que le gouvernement s'est conformé à la Loi en incluant une réserve dans son plan financier.

Les fonds de réserve totalisant 2,1 milliards de dollars sur trois ans qui sont déclarés dans le Rapport préélectoral de 2018 correspondent au montant total de 2,1 milliards dans la réserve compris dans le budget de 2017. Toutefois, ce montant est sensiblement inférieur à la réserve déclarée dans les budgets d'exercices précédents. Par exemple, la réserve annuelle sur trois ans dans le plan financier totalisait 3,4 milliards de dollars dans les budgets de 2013, 2014 et 2015, et 3,3 milliards dans le budget de 2016.

La majorité des économistes, sinon tous, soutiendraient que la réserve annuelle devrait augmenter avec le temps. La raison principale qu'ils avancent est que les perspectives pour les années ultérieures (plusieurs années à l'avenir) comportent plus d'incertitude et de risque. Une raison secondaire est qu'à court terme, l'économie (les revenus et les dépenses) devrait croître, donc la réserve annuelle devrait aussi

augmenter. Les budgets fédéraux antérieurs et certains budgets de l'Ontario ont appliqué cette pratique en augmentant la réserve annuelle pour les années ultérieures.

La réserve inférieure dans le Rapport préélectoral signifie que le gouvernement disposera d'une marge de manœuvre moindre pour atteindre ses cibles budgétaires, même si des fluctuations économiques imprévues viennent aggraver la situation. La réserve réduite permettra aussi au gouvernement de déclarer un déficit annuel inférieur dans le Rapport préélectoral.

5.6 Ratio de la dette provinciale au PIB

5.6.1 Dette provinciale

Il y a trois mesures possibles de la dette :

- La dette totale correspond au montant total des emprunts que le gouvernement doit à des parties externes. Elle se compose d'obligations émises sur les marchés publics, de la dette interne, de bons du Trésor et de billets de trésorerie américains. La dette totale constitue la mesure générale du fardeau de la dette d'un gouvernement.
- La dette nette représente la différence entre le total des passifs et des actifs financiers du gouvernement. Les passifs comprennent tous les montants que le gouvernement doit à des parties extérieures, y compris la dette totale, les crédettes ainsi que les obligations au titre des prestations constituées et des paiements de transfert. Les actifs financiers peuvent en théorie être utilisés pour rembourser les dettes ou financer de futures opérations; ils englobent les espèces, les débiteurs, les placements temporaires et les investissements dans des entreprises publiques. La dette nette correspond aux revenus futurs dont le gouvernement aura besoin pour financer les opérations ou les activités en cours.
- Le déficit accumulé représente la somme de tous les déficits et excédents annuels antérieurs du gouvernement. Il est également possible de le calculer en déduisant de la dette nette la valeur des actifs non financiers du gouvernement, comme ses immobilisations corporelles.

Alors que le gouvernement a déclaré le ratio de la dette provinciale au PIB en fonction du déficit accumulé, comme il y est tenu par la Loi, notre rapport présente également le ratio de la dette annuelle nette prévue au PIB, car il s'agit d'une mesure plus commune du fardeau de la dette du gouvernement.

Après avoir correctement comptabilisé les coûts prévus au titre du Plan pour des frais d'électricité équitables, le déficit accumulé et la dette nette devraient augmenter de 4,0 milliards de dollars en 2018-2019, de 6,6 milliards en 2019-2020 et de 9,4 milliards en 2020-2021. Après avoir correctement constaté les actifs de retraite nets du Régime de retraite des enseignantes et enseignants de l'Ontario et du régime de retraite du Syndicat des employées et employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO), le déficit accumulé et la dette nette augmenteront de 17,3 milliards de dollars en 2018-2019, de 20,3 milliards en 2019-2020 et de 23,6 milliards en 2020-2021. Ensemble, ces deux postes font grimper le déficit accumulé et la dette nette de 21,3 milliards de dollars en 2018-2019, de 26,9 milliards en 2019-2020 et de 33,0 milliards en 2020-2021.

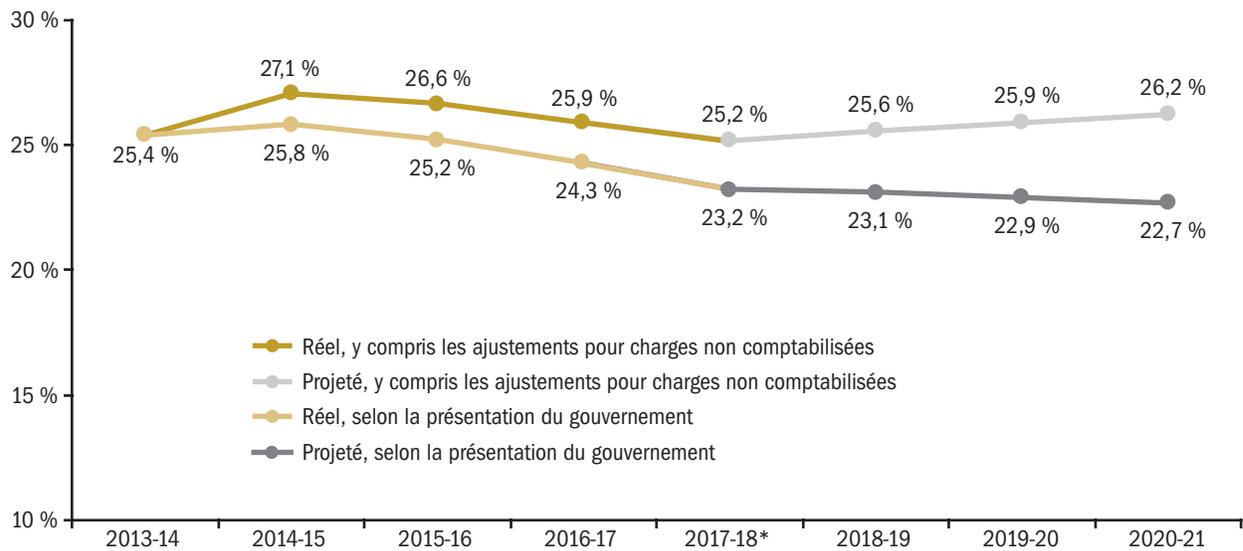
Les répercussions sur le déficit annuel découlant du Plan pour des frais d'électricité équitables et de la modification de l'actif de retraite net se chiffrent à 5,0 milliards de dollars en 2018-2019, à 5,6 milliards en 2019-2020 et à 6,0 milliards en 2020-2021.

5.6.2 Ratio du déficit accumulé au PIB de l'Ontario

La **figure 6** compare les prévisions dans le Rapport préélectoral des ratios de déficit accumulé au PIB avec les ratios corrigés pour inclure l'ensemble des autres dépenses de programme et des frais d'intérêts combinés liés au Plan pour des frais d'électricité équitables et des charges de retraite. Les estimations du rapport préélectoral montrent une faible réduction dans les ratios de déficit accumulé au PIB, soit de 23,2 % en 2017-2018 à 22,7 % en 2020-2021. Les ratios corrigés, par contraste, montrent une hausse, passant de 25,2 % en 2017-2018 à 26,2 % en 2020-2021.

Figure 6 : Ratio du déficit accumulé au produit intérieur brut (PIB), 2013-2014-2020-2021

Sources des données : Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et budget de l'Ontario de 2018



* Non audité.

5.6.3 Ratio de la dette nette au PIB de l'Ontario

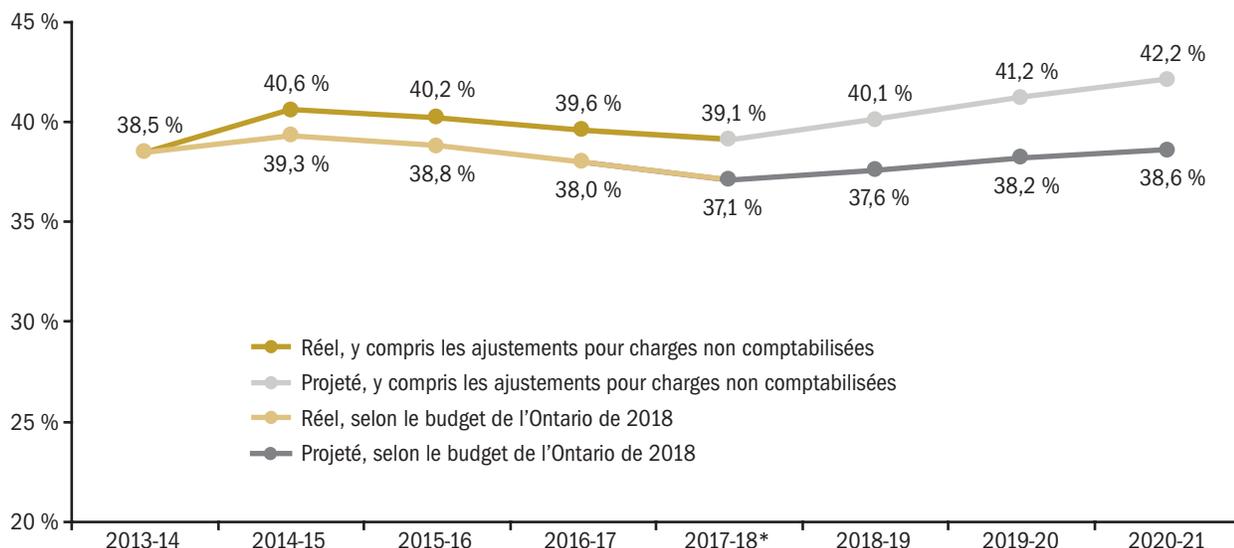
Le niveau d'endettement exprimé en proportion de la taille de l'économie est un indicateur clé de la capacité du gouvernement à payer ses dettes. Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB) mesure la relation entre les obligations du gouvernement et sa capacité de mobiliser des fonds pour les honorer. Il s'agit d'un indicateur du fardeau que représente la dette du gouvernement pour l'économie.

Si le montant de la dette à rembourser s'accroît par rapport à la valeur du PIB – autrement dit si le ratio augmente – cela signifie que la dette nette du gouvernement croît plus rapidement que l'économie provinciale et le fardeau de la dette s'alourdit.

La **figure 7** compare les prévisions dans le budget de 2018 des ratios de la dette nette au PIB, les ratios étant corrigés pour inclure l'ensemble des autres dépenses de programme et des frais d'intérêts combinés liés au Plan pour des frais d'électricité équitables et des charges de retraite. Les prévisions dans le budget de 2018 montrent une augmentation des ratios de la dette nette au PIB, passant de 37,1 % en 2017-2018 à 38,6 % en 2020-2021. Les ratios corrigés, par contraste, montrent une hausse, soit de 39,1 % en 2017-2018 à 42,1 % en 2020-2021.

Figure 7 : Ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB), 2012-2013-2020-2021

Sources des données : Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2017 et budget de l'Ontario de 2018



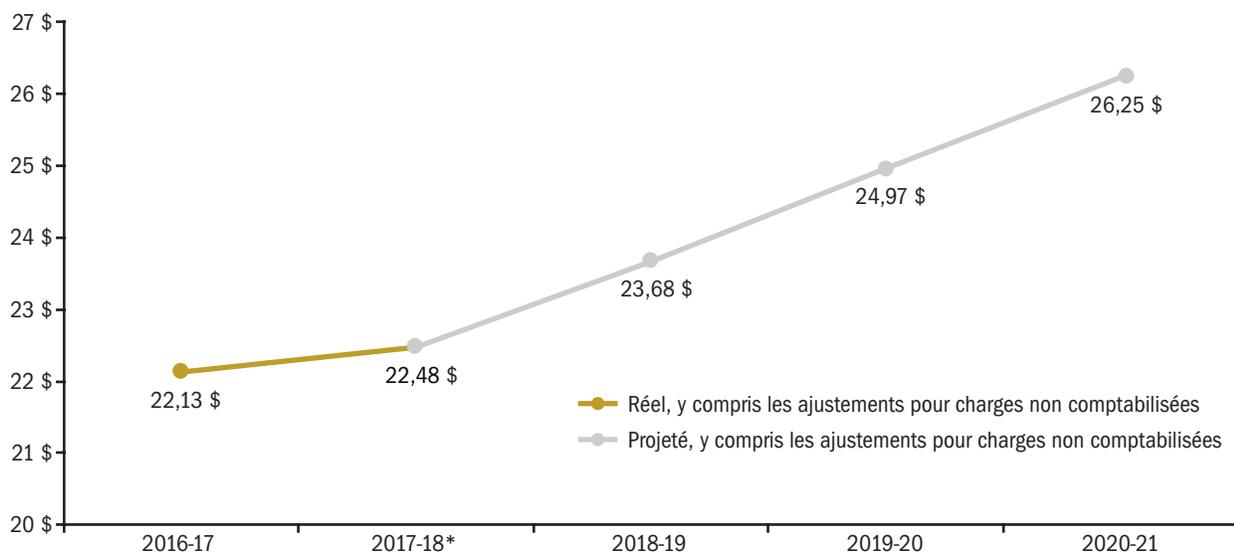
* Non audité.

5.6.4 Dette nette par résident de l'Ontario

Utilisant une mesure plus commune, la dette nette de l'Ontario augmentera de 26 % sur une période de 5 ans, soit de 314 milliards de dollars en 2016-2017 à 393 milliards d'ici 2020-2021. Pour mettre les choses en perspective, disons que la somme due au nom du gouvernement par chaque résident de l'Ontario au titre de la dette nette passera d'environ 22 000 \$ en 2016 à près de 26 000 \$ en 2021. Autrement dit, pour éliminer la dette nette prévue de la province en 2021 chaque Ontarien devrait verser près de 26 000 \$. La **figure 8** indique l'évolution du montant de la dette nette par résident de l'Ontario entre 2016-2017 et 2020-2021.

Figure 8 : Dette nette par résident de l'Ontario¹, 2016-2017-2020-2021 (en milliers de dollars)

Sources des données : Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2016, Rapport annuel de la province de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 mars 2017, budget de l'Ontario de 2018 et Statistique Canada



* Non audité.

Annexe : Résultats de notre examen des renseignements présentés dans le rapport préélectoral par rapport à nos objectifs et critères

Objectifs	Critères	Résultats
Le Rapport préélectoral sur les finances de l'Ontario 2018 doit être conforme aux normes de présentation et de divulgation établies par les Comptables professionnels agréés du Canada pour l'information financière prospective et aux exigences de la <i>Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières</i> .	<ul style="list-style-type: none"> L'information présentée est conforme aux dispositions législatives pertinentes de la <i>Loi de 2004 sur la transparence et la responsabilité financières</i> qui régissent le rapport préélectoral. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Les principales hypothèses économiques et financières sont clairement expliquées et justifiables. 	Respectés, à l'exception des hypothèses relatives à la présentation des charges liées au Plan pour des frais d'électricité équitables et aux régimes de retraite.
	<ul style="list-style-type: none"> Les prévisions sont suffisamment détaillées en vue de montrer l'impact des conditions économiques et des mesures gouvernementales sur la situation financière de la province. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Les risques importants liés aux prévisions sont énoncés simplement et des analyses de sensibilité connexes sont publiées. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> Les directives et annonces du gouvernement qui ont une incidence importante sur le rapport préélectoral 2018 sont décrites. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> L'information financière est préparée conformément aux Normes comptables pour le secteur public (NCSP). 	Non respecté. L'information financière relative au Plan pour des frais d'électricité équitables et aux régimes de retraite n'est pas préparée conformément aux NCSP. Le défaut de préparer cette information conformément aux NCSP entraîne une anomalie significative dans les ratios projetés du déficit et de la dette provinciale au PIB décrits dans le rapport préélectoral.
	<ul style="list-style-type: none"> La présentation et la divulgation de l'information dans le rapport préélectoral 2018 sont conformes aux exigences de présentation et de divulgation du chapitre 4250 (partie V) du Manuel de CPA Canada. 	Partiellement respecté. Le rapport préélectoral ne contient pas d'état des résultats prospectifs à usage général prescrit comme l'exige le chapitre 4250.

Objectifs	Critères	Résultats
<p>À la date du rapport, les hypothèses retenues pour le préparer doivent être conformes aux plans du gouvernement de l'Ontario, et les charges et revenus estimatifs pour les trois exercices rendent compte de l'utilisation de telles hypothèses.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les décisions du gouvernement après le 7 mars 2018 et avant la date du rapport n'ont pas d'incidence importante sur les charges et revenus estimatifs pour les années présentées dans le rapport préélectoral. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses utilisées pour estimer les revenus et les charges sont conformes aux approbations fournies par le Conseil du Trésor relativement aux présentations sur le Processus d'examen, de renouvellement et de réorganisation des programmes (ERRP) de 2018 et au budget de 2018. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Les revenus et les charges pour les années présentées reflètent les décisions du Conseil du Trésor concernant les présentations relatives au Processus d'ERRP de 2018 et le budget de 2018. 	Respecté
<p>Les hypothèses liées aux exercices se terminant le 31 mars 2019, le 31 mars 2020 et le 31 mars 2021, respectivement, sont bien étayées et constituent un point de départ raisonnable pour l'estimation des revenus et des charges, tout en gardant à l'esprit que plus les périodes visées sont éloignées, plus le degré d'incertitude entourant les hypothèses est grand.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les hypothèses utilisées s'appuient sur les conditions économiques prévues et les décisions du gouvernement. 	Respecté
	<ul style="list-style-type: none"> • Les charges et les revenus estimatifs reflètent les hypothèses utilisées et décrites dans le rapport préélectoral. 	Respecté



Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

20, rue Dundas Ouest, bureau 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2

www.auditor.on.ca

ISBN 978-1-4868-2075-7 (Imprimé)
ISBN 978-1-4868-2076-4 (PDF)

